

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 DECEMBRE 2012

Membres électeurs: 35
Membres électeurs présents : 17
Pouvoirs : 9
Vote : - Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2012/9

AVIS SUR LE PROJET DE RÉPONSE DU COMITÉ DE BASSIN À LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE CHARTE DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION.

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

VU la proposition de courrier au président du conseil d'administration du parc national de La Réunion présentée en séance et amendée par les membres du bureau du Comité de bassin ;

VU les remarques intervenues en séance

Emet un avis favorable au projet de charte tel que présenté,

Le secrétariat transmettra le courrier proposé en séance après visa du Président

Saint-Denis, le 17 FEV. 2013

Le Président du Comité de bassin Réunion

Daniel ALAMELOU